

N°17-05-49

L'an deux mil dix-sept, le lundi 15 mai à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 4 mai 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L.

Messieurs DEVIGNE A. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; E. DEVIGNE ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (reçoit pouvoir de D. DOURIEZ) ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de B. BEAUBOIS) ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; VASSEUR G. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame CARVALHO H. (donne pouvoir à JC COYOT) ; DOURIEZ D. (donne pouvoir à F. SAGNIER) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à D. FOURNIER) ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C.

Absents :

Messieurs GARENAUX M.

Monsieur André CORDIER est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Christian LEROY

Par courrier en date du 21 avril 2017, le Sous-Préfet de Saint-Omer, nous a informé de l'inexactitude de l'excédent de fonctionnement du budget principal.

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative.

Par ailleurs, il est également nécessaire de libérer la provision réalisée pour la construction du centre aquatique, d'un montant de 1.113.797 € et d'abonder l'opération 132 Plaine de sports.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
2312 (23) – 412 – 132	390 000,00 €	001 (001) – 01	24 497,58 €
		021 (021) – 01	212 225,19 €
		1312 (13) – 413 – 129	153 277,23 €
	390 000,00 €		390 000,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01	212 225,19 €	002 (002) – 020	-901 571,81 €
		7815 (78) – 01	1 113 797,00 €
	212 225,19 €		212 225,19 €

Pour extrait conforme.
Le Président,

